



OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR MUNICIPAL

Sous la responsabilité du Directeur du service de l'urbanisme, le titulaire assure l'application de la réglementation d'urbanisme ainsi que les sphères d'activités reliées à la réglementation municipale en matière de nuisance, de la paix et l'ordre, d'animaux et autres règlements qui pourraient être adoptés.

TES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Plus précisément, mais non exclusivement, en tant que titulaire du poste, tu devras :

- Effectuer des inspections sur le terrain afin d'assurer le respect de la conformité aux lois et aux règlements en matière d'urbanisme et de l'environnement;
- Recevoir et informer les citoyens sur les différentes réglementations municipales et provinciales;
- Effectuer le suivi des plaintes et requêtes;
- Rédiger et émettre au besoin les avis et les constats d'infraction;
- Représenter la Ville à la cour municipale ou autres instances le cas échéant;
- Participer à des rencontres de travail avec les partenaires municipaux, fournisseurs, élus et autres collaborateurs internes et externes;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

TU AS LE PROFIL ?

- Un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire et en urbanisme ou en architecture, A.E.C. en inspection municipale;
- Une bonne connaissance des lois et règlements d'urbanisme;
- Une expérience minimale dans un poste similaire;
- Un permis de conduire classe 5 et un véhicule;
- Une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Une bonne connaissance de la géomatique et ArcGIS;
- Un bon jugement et du leadership.



TU ES INTÉRESSÉ ?

Fais-nous parvenir ton curriculum vitae **au plus tard le 7 octobre.**

Poste : 10 995, rue des Montagnards, Beupré (Qc) G0A 1E0

Courriel : josianne.gagnon@villedebeupre.com

En ligne : www.villedebeupre.com



Type de poste :
Permanent, temps plein

EN ÉCHANGE, NOUS T'OFFRONS

- **Statut : Cadre intermédiaire;**
- **Heures par semaine : 32,5 hrs;**
- **Entre 62 814 \$ et 76 404 \$ selon l'expérience;**
- **Assurance collective;**
- **Régime de retraite;**
- **11 congés personnels et de maladie annuel;**
- **Utilisation des infrastructures au tarif résident;**
- **Horaire d'été;**
- **Une belle équipe passionnée.**